



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

domaine public maritime

Question écrite n° 37139

Texte de la question

M. Michel Terrot souhaite connaître de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement le nombre de paillottes illégalement construites et recensées à ce jour en Corse.

Texte de la réponse

Trois condamnations à démolir des « paillotes » occupant de manière illicite le domaine public maritime ont été prononcées en Haute-Corse par la juridiction administrative. Les modalités sont en cours d'examen. Une autre instance est également en cours devant le tribunal d'intervention administratif de Bastia. Pour ce même département deux procédures juridictionnelles pour défaut de permis de construire et donc pour occupation illicite du domaine privé de l'Etat ainsi qu'un établissement sur des lais et relais de mer sont en instance devant la cour administrative d'appel de Marseille. Six démolitions de « paillotes » illégalement construites ou maintenues sur des terrains du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres ont été effectuées, en Corse-du-Sud, après condamnation par une juridiction civile ou pénale. En ce qui concerne les « paillotes » illégalement construites ou maintenues sur le domaine public maritime en Corse-du-sud : huit condamnations à démolir ont été ordonnées par la juridiction administrative. Cinq d'entre elles ont été démolies depuis le 1er janvier 1999. Il convient aussi d'indiquer que deux « paillotes » ont fait l'objet d'une démolition spontanée par les propriétaires à la suite d'une mise en demeure. Enfin, deux instances sont ouvertes devant le tribunal administratif de Bastia et dix procédures de verbalisation pour contravention de grande voirie sont en cours d'instruction.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37139

Rubrique : Mer et littoral

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 novembre 1999, page 6389

Réponse publiée le : 3 avril 2000, page 2209